


Solidarité femmes et refuge pour femmes battues



Prévenir et lutter
contre les abus de pouvoir
à l'œuvre au sein des couples

cahier n° **50-51**

Solidarité femmes et refuge pour femmes battues

Prévenir et lutter contre les abus
de pouvoir à l'œuvre au sein des
couples

Cahier n°50-51

Solidarité femmes et refuge pour femmes battues

Labiso

Laboratoire des innovations sociales

www.labiso.be

Une initiative de

Alter&I
Recherche
&
Innovation



Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. P.' or similar.

Table des matières

INTRODUCTION.....	7
LA MOBILISATION DES « MARIE MINEUR »	9
FEMMES ET TRAVAIL, FEMMES ET CONTRACEPTION... ..	11
FEMMES BATTUES	15
CENTRE D’ACCUEIL COMME LES AUTRES ?	18
La législation pour les centres d’accueil.....	18
Mesures proposées aux politiques avant les élections de juin 2004 par les équipes de Liège, Bruxelles et La Louvière..	23
D’INSPIRATION QUEBECOISE	28
Un comportement violent ?.....	30
UN CYCLE INFERNAL	32
JUSQU’A L’HOMICIDE.....	36

UN TEMPS POUR SOUFFLER AU LOIN	39
Quitter le domicile.....	39
A CHACUNE SON CHEMIN	43
ON EN PARLE.....	45
« Allo, y a un problème ? »	47
ON S'ARME.....	50
L'intervention féministe ?.....	51
UN COMBAT DEPASSE ?	53
Enquête française	54
Maigres données belges	56
AVEC LES ENFANTS	59
DE LA PREVENTION	61
A PARTIR DES STEREOTYPES SEXUES.....	64

... CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES. 69

ÉPARPILLEMENT DES MOYENS 72

POUR EN SAVOIR PLUS 74

Contacts 74

Bibliographie 74

La lecture de ce Cahier vous donne envie de réagir?..... 76

Le laboratoire des innovations sociales et de santé c'est...77

Introduction

Solidarité femmes et refuge pour femmes battues est une asbl active depuis 1980 dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes. L'association développe un service d'aide spécialisé pour les victimes femmes et leurs enfants. De ce fait, elle gère un refuge avec adresse secrète, un bureau d'accueil ; elle propose une ligne téléphonique accessible 24 heures sur 24, des consultations juridiques, des groupes de parole, une école des consommatrices, des ateliers self-défense, des ateliers d'estime de soi ; elle se préoccupe du suivi post-hébergement... En outre, et dans le prolongement de ses préoccupations, l'association investit également dans le domaine de l'éducation et de la prévention. Elle s'attache à sensibiliser le grand public à la problématique des violences faites aux femmes. Ainsi elle initie des formations de professionnels, des animations dans les écoles, elle récolte et diffuse des ressources

documentaires... Toutes les actions menées relèvent d'une prise de conscience, celle de l'ampleur des violences conjugales et d'une conviction, celle que ces violences possèdent une dimension sociale et n'appartiennent pas à l'unique tête à tête d'un couple. Elles trouvent leurs sources dans les thèses développées par les mouvements de femmes des années'70.

La mobilisation des « Marie Mineur »

La lutte contre les violences conjugales, nourrit un lien étroit avec les idées et les revendications féministes. De par son ancrage historique entre autres, de par l'influence d'une génération de femmes trentenaires dans les années septante. Á la retraite depuis peu, Christiane Rigomont fondatrice puis directrice de Solidarité femmes, raconte. Á La Louvière, en 1970, une dizaine de femmes se réunissent. Elles porteront le nom des « Marie Mineur » et occuperont une place particulière dans le « nouveau féminisme belge » qui émerge à l'époque. Elles seront mobilisatrices de bien d'autres femmes.

Marie Mineur ? Le nom est celui d'une figure féminine du mouvement ouvrier au 19^{ème} siècle. Il est aussi l'alliance du symbole de l'éternel féminin et du contexte de la mine, de

la réalité des femmes toujours considérées comme « mineures ». Elles ne bénéficiaient, par exemple, pas des mêmes droits dans le cadre du régime matrimonial en termes de succession. L'ouverture d'un compte en banque nécessitait la signature du mari, etc.

« Nous avons adopté ce nom, écriront-elles, parce qu'il nous distingue des mouvements d'émancipation féminine. En effet, notre but vise principalement à toucher les femmes de milieux modestes. Femmes travailleuses, épouses et filles de travailleurs, notre mouvement se met donc au service des moins favorisées ».

Femmes et travail, femmes et contraception...

Au départ, elles sont donc une dizaine : ouvrières, femmes d'ouvrages, enseignantes... Toutes issues des milieux populaires et en prise directe avec la vie ouvrière. Voilà qui les distinguera et leur évitera d'être traitées de « bourgeoises » par nombre de militants de gauche peu enclins à adopter certaines de leurs positions féministes. Elles seront par contre taxées d'anarchistes.

Parmi leurs revendications, des thématiques comme « à travail égal, salaire égal », la contraception et l'avortement. À l'époque, il est illégal d'avorter et le recours à des faiseuses d'ange est « tacitement courant ».

Les interventions des Marie Mineur sont très concrètes. L'une des premières sera de mener

enquête sur les conditions de travail des femmes dans les usines. Elle touchera trois cents travailleuses. Une quantité honorable déjà même si les modes de mobilisation iront en s'affinant. Comme après cette distribution de tracts aux faïenceries de Manage, qui avait récolté peu de succès ; beaucoup de travailleuses ne savaient pas lire.

Plus tard ce sera l'introduction de la notion de cohabitant pour l'octroi du chômage qui préoccupera les « Marie mineur ». Puis Miss Belgique...



« On s’amusait beaucoup », explique Christiane Rigomont. « Les idées étaient bouillonnantes, on parlait beaucoup, on découvrait nombre de choses à commencer

par notre corps que l'on connaissait peu. On lisait. Se mêlaient effervescence et apprentissage. »

« Rien ne les arrête. », écrivent en effet à leurs propos les auteurs de « Le féminisme est dans la rue » (éd. Politique et histoire, 1992). « Rien ne leur fait peur surtout pas la crainte du ridicule ou des réactions de l'assistance. N'étant pas dans les rouages, elles n'ont rien à perdre et font irruption dans la société des hommes avec leur imagination, leur liberté... ».

Femmes battues

En 1974, paraît le livre d'une Britannique Lydia Horton : « Crie moins fort, les voisins vont t'entendre ».

En 1976, siège à Bruxelles, le « tribunal international des crimes commis contre les femmes ».

Le problème des femmes battues est dévoilé.

« A priori cette problématique nous semblait éloignée à l'époque, mais elle nous a interpellé. C'est qu'on a beau se battre pour l'émancipation des femmes dans leur travail si dans leur couple... », se souvient Christiane Rigomont. Le groupe de militantes louviéroises s'emparent de la problématique, et constate qu'il n'est pas évident de faire admettre que la violence dans les couples est un problème de société. *« De quoi vous mêlez vous »*, leur opposeront d'aucuns. Face aux

femmes qui débarquent avec enfants et bagages, les « Marie Mineur » se débrouillent, les hébergeant chez l'une ou l'autre. Une structure d'hébergement deviendra nécessaire. Aux portes des années 80, un premier refuge pourra s'ouvrir dans un bâtiment octroyé par l'entremise du CPAS de La Louvière. Aujourd'hui encore, Solidarité femmes occupe une maison cédée par l'institution publique. Avec Liège et Bruxelles, le refuge géré par l'association constitue un des trois services spécialisés dans l'action pour les femmes victimes de violences de couple. Il accueille des femmes de toute la Communauté française. Parce que les autres refuges peuvent afficher complet. Parce que certaines femmes doivent s'éloigner pour leur protection.

Avec le temps, Solidarité femmes a quitté le champ du bénévolat complet. Seize personnes y travaillent. Quatre emplois sont le bénéfice du décret sur les maisons d'accueil, les autres

d'aides à la promotion de l'emploi (APE). Un cadre qui induit un niveau de diplôme relativement bas. Un cadre que l'association souhaiterait voir évoluer.

Centre d'accueil comme les autres ?

Axés sur les problèmes de violences conjugales, les refuges tiennent à la reconnaissance de leur spécificité. « *Le refuge est un lieu de restructuration et d'aide aux victimes* », précise Josiane Coruzzi, l'actuelle directrice de Solidarités femmes. La sécurité y est de mise. Pas de conjoint à l'intérieur des murs. L'adresse doit d'ailleurs être tenue secrète. Une permanence est assurée 24 heures sur 24.

La législation pour les centres d'accueil

En février 2004, le Parlement wallon adoptait un décret relatif à l'hébergement et à l'accompagnement des personnes en difficultés sociales. L'adoption de ce décret marquait l'aboutissement d'un travail de longue

haleine. Il concerne quelque 60 centres d'accueil en Région wallonne, toutes catégories confondues.

On distinguera quatre types de structures.

- Les maisons d'accueil qui ont une capacité d'accueil d'au moins dix personnes en difficultés sociales, qui assurent un hébergement limité dans le temps dans une structure dotée d'équipements collectifs ainsi qu'un accompagnement adapté afin de les soutenir dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie.

- Les maisons de vie communautaires qui s'adressent à des personnes ayant préalablement séjourné en maison d'accueil et qui pourront poursuivre là et dans la durée, un processus de réinsertion avec un accompagnement allégé.

- Les maisons d'hébergement de type familial qui sont de petites structures (de 4 à 9 lits) souvent issues d'initiatives citoyennes et solidaires qui trouveront ainsi un cadre juridique dans lequel pourront se structurer leurs projets d'accueil de personnes en détresse sociale.

- Les abris de nuit (min. 4 lits) qui assurent un hébergement collectif d'urgence pour la nuit.

Les deux refuges wallons pour femmes battues demandent depuis longtemps une

reconnaissance de leur spécificité. Ils sont repris dans les décrets généraux des maisons d'accueil pour adultes en difficulté. *« Mais nous sommes bien plus que ça, commente Josiane Coruzzi. Nous fonctionnons 24 heures sur 24 (hébergement et ligne téléphonique), nous gérons un service ambulatoire spécialisé, offrons un accompagnement juridique et psychosocial de longue durée aux femmes hébergées ou non... »*

A la lecture des arrêtés d'application du récent décret qui les concernent, les refuges wallons ont avalé de travers. Ils déplorent, alors que ce décret constitue l'unique cadre en Région wallonne où ils peuvent revendiquer une reconnaissance structurelle, que seule la spécificité « protection de la petite enfance » ait été retenue comme critère donnant droit à des moyens supplémentaires en personnel qualifié et en subsides de fonctionnement. *« Or, opposent les deux refuges wallons, dans l'exposé des motifs qui accompagne le nouveau décret, la lutte contre la violence*

conjugale avait été retenue comme une spécificité à soutenir. » Les refuges restent sous-financés!

Une seule allusion est faite aux maisons spécialisées dans l'accueil des femmes victimes de violence conjugale. Elle se trouve dans l'article 34,2 de l'arrêté d'exécution du décret.

« Dans les limites de crédits budgétaires, sont allouées aux maisons d'accueil disposant d'un projet d'accompagnement collectif dont la réalisation nécessite une écoute téléphonique et la possibilité d'un hébergement 24h/24 aux personnes victimes de violences, des subventions destinées à couvrir les frais de personnel d'un assistant social ou d'un licencié en sciences humaines à temps plein. »

La mise en œuvre de ce nouveau décret va se faire très progressivement, estime Josiane Coruzzi. *« Elle est programmée sur plusieurs*

années. Et la concrétisation de la promesse contenue dans l'arrêté n'est pas une priorité. Actuellement et très certainement pour de longs mois encore, les refuges ne bénéficient ni de frais de fonctionnement, ni de personnel qualifié supplémentaire. La conséquence immédiate? A part les emplois subventionnés insuffisants en termes de qualification professionnelle, les seules sources de financement structurel sont les frais d'hébergement payés par les femmes secourues. Ils sont seuls à assurer une couverture précaire des coûts de fonctionnement des services d'accueil et d'hébergement. »

Par la voix de la Coordination des groupes contre la violence faite aux femmes (Covif), les trois associations spécialisées en Belgique francophone

« insistent sur la nécessité de développer une politique intégrée d'intervention en matière de

violence conjugale. (...) renforcer la globalité et la cohérence d'une approche politique des violences conjugales, qui tiennent compte des réalités, des ressources et des acteurs déjà en place ». Pour rendre concrets les plans fédéraux de lutte contre les violences à l'égard des femmes, ne fait-on pas appel à leurs compétences ? S'ils ont acquis le statut d'expert « es violences conjugales », la reconnaissance ne prend pas corps dans un cadre formel en faveur de ces refuges.

Mesures proposées aux politiques avant les élections de juin 2004 par les équipes de Liège, Bruxelles et La Louvière.

Au niveau des victimes

1. Ouvrir une ligne téléphonique francophone unique, spécialisée et gratuite
2. Renforcer l'accessibilité permanente de centres sécurisés à toutes les victimes

- définir la spécificité des centres d'accueil de 'femmes battues' dans un cadre légal

- modéliser la pratique de ces centres

- stabiliser le financement de ces centres

- améliorer la couverture géographique des centres spécialisés en Wallonie

- considérer les enfants comme victimes directes / indirectes de la violence conjugale et garantir l'inconditionnalité de l'accueil des enfants, quel que soit leur âge

- considérer la violence conjugale comme un facteur permettant aux femmes étrangères d'accéder à un titre de séjour personnel

- améliorer la collaboration avec les CPAS pour faciliter l'accueil en urgence

3. Multiplier les services spécialisés de soutien individuel (consultations, accompagnements) et collectif (groupes de paroles, de détente, d'ouverture au réseau social)

4. Faciliter l'accès des victimes au logement

- par des recommandations aux services sociaux et sociétés de logement

- en augmentant la possibilité pour les victimes de rester dans leur logement (après évaluation de la loi de 2003)

5. Faciliter l'accès des victimes à l'emploi et à la formation

- en favorisant le soutien des victimes pour l'accès à la formation

- en inscrivant la sensibilisation à la problématique de la violence conjugale dans les programmes de formation professionnelle destinés aux femmes

Au niveau des professionnels

Développer une spécificité 'violence conjugale' auprès des intervenants psycho-médico-sociaux susceptibles de rencontrer des victimes dans l'exercice de leur profession

- par l'élaboration de protocoles de formation
- par la sensibilisation des professionnels de première ligne
- par la formation au niveau académique et au niveau de la formation continuée des professionnels
- par la concertation entre professionnels d'une même discipline
- par la concertation multidisciplinaire

Au niveau de la Justice

- rappeler que la violence conjugale est un délit
- considérer la contrainte comme un concept émergeant dans l'intervention auprès des auteurs
- responsabiliser le conseil supérieur de la Justice
- traduire dans la loi la notion « d'unité d'intention » (la violence est un délit qui se situe à côté de multiples autres délits qui relèvent de la même intention), de façon à pouvoir joindre les dossiers qui sont actuellement épars

Au niveau du grand public

La résistance des mentalités à envisager ouvertement ce problème reste forte. Mythes et préjugés en la matière ont la vie dure et doivent être perpétuellement combattus par des messages adaptés à plusieurs groupes-cibles (grand public, jeunes, groupes communautaires). L'éducation aux relations égalitaires entre garçons et filles doit particulièrement s'inscrire dans les programmes scolaires.

Les messages doivent viser l'évolution des mentalités, le changement des comportements et promouvoir une société mixte, non-violente, respectueuse et égalitaire.

D'inspiration québécoise

Son action de refuge, Solidarité femmes, l'envisagera en s'inspirant du travail des québécois. Outils et techniques venus du Canada serviront de base aux interventions. Ils participent d'une façon de penser la violence qui propose autre chose qu'un travail psychothérapeutique centré uniquement sur l'histoire personnelle d'un individu « malade », explique Josiane Coruzzi. *« Si les traumatismes du passé et les fragilités individuelles qui en découlent participent aux vécus de violence, ils ne peuvent expliquer à eux seuls les causes des violences conjugales et pourquoi tant de femmes de tous milieux sociaux, de toutes origines culturelles en sont victimes. »*

Solidarités femmes remarque l'ampleur du phénomène qui, à son sens, met en évidence la dimension sociologique du problème.

Processus de domination, inégalité des sexes, stéréotypes sont les cœurs de cible. « Le guide d'intervention auprès des femmes violentées » de la québécoise Ginette Larouche publié au début des années 80 est toujours le livre de chevet de l'équipe louviéroise. L'auteure y propose un cadre d'intervention résolument féministe et axé sur les comportements : « *Les femmes sont alors vues comme des victimes qui ont le pouvoir et la capacité d'agir ; elles peuvent donc apprendre à avoir un contrôle sur leur vie. Leur problème n'est pas perçu comme une difficulté intrapsychique, mais comme une situation conséquence à des apprentissages limitatifs associés à des comportements passifs reliés aux rôles féminins. (...) Cette perspective sociale du problème amène une analyse externe de la situation de violence. La victime peut se libérer de sa culpabilité en prenant conscience des causes extérieures au climat de violence*

(les stéréotypes féminins, l'oppression des femmes, le pouvoir patriarcal) ».

Les outils québécois repris par l'association louviéroise mettent en évidence le « cycle de la violence » et son « escalade ».

Un comportement violent ?

« La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse à tous les âges de la vie. »

Voilà la définition à laquelle se réfère Solidarité femmes, une définition de la violence élaborée par le gouvernement du Québec sur laquelle

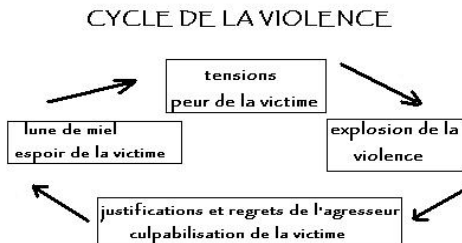
repose toute la politique d'intervention québécoise en matière de violence conjugale (cfr. « Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale », gouvernement du Québec, 1995)

Et l'équipe louviéroise d'expliciter, notamment dans les formations, différentes formes de violences : physiques, psychologiques, sexuelles ou sexuées, verbales, contre les objets ou les animaux, contre les enfants, économique, contre soi-même, contre autrui. De parler aussi du contrôle du temps, de l'isolement, du chantage au départ, du refus de tout projet personnel à sa compagne.

Un cycle infernal

Le cycle de la violence constaté et théorisé en 1988 par une psychologue américaine J. Walker lors de son travail thérapeutique avec des femmes victimes de violences,

se déploie autour de trois étapes : la phase où les tensions se construisent, l'explosion - agression, la phase de calme ou de sursis amoureux. Cette dernière phase n'est en fait qu'une rémission. Et le cycle recommence.



Au départ, on trouve des silences, du contrôle et une montée de la violence. « *Les insatisfactions, les rancunes et les griefs s'ajoutent au fur et à mesure, puis s'accumulent jusqu'à arriver à un trop plein. Les métaphores sont nombreuses quand les hommes expliquent 'ce trop plein' : la goutte d'eau qui fait déborder le vase, mais surtout la cocotte minute. 'Ca monte, ça monte et ça explose'. Arrive alors le second stade du cycle : les coups* ». Les coups, donnés avec le poing ou donnés avec le verbe.

« *Les coups ou d'autres formes de violences surgissent. Ils vont, au fur et à mesure, aller en crescendo. L'ampleur est variable. Bien souvent au début de ces cycles, ce sont des claques, des mouvements brusques ou l'homme "pousse" plus ou moins violemment sa compagne. La durée de la scène de violence peut, elle aussi, être variable. Les hommes en parlent comme d'un soulagement, une*

décharge d'énergie longtemps accumulée, une sorte de libération. Leurs compagnes, n'ayant pas toujours su apercevoir les signes avant-coureurs, sont surprises; elles ont peur. Souvent elles ne comprennent pas ce qui a provoqué l'arrivée de cette violence. »

Suivront les excuses, l'imploration du pardon et ce que d'aucuns nomment la lune de miel. En effet, *« une fois le pardon accordé, les excuses acceptées, il faut pour l'homme et la femme oublier la scène de violence. C'est l'époque où l'homme va inviter sa compagne au restaurant, lui offrir cette robe qu'elle attend depuis longtemps, accepter -enfin- d'aller passer des vacances chez les beaux-parents... Bref, tout se passe pour le mieux dans ce qu'il/elle aimerait voir comme le meilleur des mondes. Période douce du bonheur retrouvé, cette phase est souvent passée sous silence par le professionnel (le) du social. Pourtant, cette phase explique pourquoi nombre de compagnes peuvent dire, en dehors des situations de fuite en urgence*

absolue: "Après tout, c'est pas tous les jours la violence". La lune de miel doit faire oublier le passé et laisser croire qu'il ne se reproduira plus. L'homme et la femme sont réellement heureux du bonheur retrouvé. Une fois dissipé le souvenir des violences, le cycle continue. »

Connaître et comprendre le cycle de la violence « permet aux intervenants de comprendre pourquoi il est difficile d'obtenir une implication de la femme battue en dehors de la période associée au choc de l'agression ». Le travail de fond mené au refuge, outre de s'ouvrir à l'écoute du vécu des femmes victimes de violences, consiste à les amener à prendre conscience de ce mécanisme : de tensions, en éclat, en répit, en tensions...

Jusqu'à l'homicide...

D'autant que l'escalade peut aller jusqu'à la mort. Lors de formations qu'elle assure, l'équipe de Solidarité femmes explique : *« C'est progressivement que la violence s'installe dans un couple. Dans la majorité des cas, avec le temps, elle s'aggrave. L'escalade peut être rapide ou prendre des mois, des années. Trop souvent, les victimes la nient ou l'acceptent comme un élément désagréable de leur vie, jusqu'à ce qu'une nouvelle escalade rende la violence intolérable. Les intervalles entre deux accès de violence, parfois vécus comme des sursis amoureux endorment en quelque sorte la vigilance des personnes et les empêchent de la reconnaître et de réagir »*. Au refuge, les travailleuses sociales ne mâchent pas leurs mots : les décès pour cause de coups, ça arrive et pas qu'aux autres. Mais comme le dira Mireille Bertieaux, permanente sociale au refuge, il y a pour ces femmes un choix à faire.

Non, elles ne sont pas responsables de la violence, même si beaucoup se sentent coupables. Oui, elles doivent « changer les cartes ».

L'action de l'équipe est sous-tendue par ce postulat de base : les femmes violentées ne sont pas des personnes souffrant d'un quelconque désordre de la personnalité. Elles ont intégré, plus que les autres femmes encore, des normes sociales de passivité reliées aux rôles féminins. Si elles ont appris à devenir des victimes, elles peuvent le désapprendre. Elles ont en elles le pouvoir d'agir et de changer leur vie par l'acquisition de comportements affirmatifs. De dépendantes et impuissantes, elles peuvent devenir autonomes et fortes. Ce changement est toujours progressif et chaque femme chemine à son rythme.



Un temps pour souffler au loin

Lorsque les femmes arrivent au refuge, elles vivent une situation de crise. En effet, la plupart d'entre elles ne quittent leur domicile que parce qu'elles viennent d'être agressées et craignent pour leur vie et celle de leurs enfants. Elles arrivent dans l'urgence, elles ont peur et sont complètement désemparées, souvent sans argent ni vêtements.

Quitter le domicile

Si la loi belge, depuis 2003, prévoit « l'attribution du domicile conjugal à la victime de violences », les femmes pour faire valoir ce droit doivent agir en justice. Les obstacles à l'application réelle de cette loi sont nombreux: durée et coût de la procédure, obligation de prouver les violences subies, nécessité d'avoir un avocat pour faire face aux complexités de la justice, limites d'action de la loi aux femmes mariées ou en concubinage légal, incapacité financière des victimes d'assumer les coûts du

logement familial par la suite, problème de protection...

Dans les premiers temps, l'action de l'équipe va être très pratique : aider les victimes à diminuer leur niveau d'anxiété et d'incertitude par une série d'informations juridiques, sociales et administratives de base. Les premiers jours, les enfants seront pris en charge, et les démarches urgentes tels que changement d'adresse pour le courrier, demande d'aide financière, changements scolaires pour les enfants... seront impulsées par l'équipe du refuge. Histoire de leur offrir la possibilité de souffler un peu. « *Quand elles arrivent, elles sont vidées* », explique Mireille Bertieaux. Certaines, peu mais de plus en plus, repartiront dans les 48 heures, peu enclines à se plier aux règles de la maison nécessaires à la vie collective ou retourneront sous la pression téléphonique de leurs conjoints (les Gsm s'élèvent parfois en entraves pour couper les ponts). Pour la plupart, le refuge sera lieu de passage ou tremplin. Du point de vue

réglementaire, elles pourront y séjourner 9 mois maximum. Et si la durée du séjour est très variable d'une personne à l'autre, la règle principale est que « *si elles ne sont pas prêtes, on ne les poussera pas dehors* ».

Certaines femmes profiteront de cet éloignement pour « *négozier des changements de comportement de leur conjoint* ». D'autres commenceront une nouvelle vie sans ce conjoint violent. Peu importe. Ce qui compte c'est « *d'avancer dans l'acquisition de l'affirmation de soi. Les allers-retours font très souvent partie des stratégies des victimes pour mettre fin à la violence. Il s'agit de ruptures dites "évolutives" qui se réalisent à travers une succession de départs et de retours, de séparations et de retrouvailles. Ce mode de rupture, très fréquent pour se libérer d'un conjoint violent provoque l'incompréhension de la part de beaucoup de professionnels qui y voient un échec de leur intervention. Cependant, ce chemin, long pour*

certaines, est à respecter si l'on veut vraiment aider les victimes. »

A chacune son chemin

Solidarité femmes effectue une évaluation des situations personnelles de chacune au travers principalement de discussions avec les assistantes sociales de l'équipe, à leur arrivée puis au cours de leur séjour. Elles rempliront ainsi pour chacune une grille d'évaluation de l'autonomie. « Base d'un projet de vie et d'une ré-insertion réussie », cette sorte de carte d'identité retracera les actions à mettre en place pour l'aider. Six dimensions sont ainsi prises en compte : le traitement de l'environnement invalidant, solutionner le problème de violence, l'identité et l'image positive de soi, la confiance en soi et les autres, l'utilisation et la gestion efficace des ressources financières, institutionnelles, du tissu social et familial, une réflexion sur la possibilité de (re)travailler. Autre outil pour accompagner dans l'évaluation de la situation propre à chacune, la grille d'émotions. Quatre

questions la composent : comment je me sens ?, comment je le vois ?, pourquoi suis-je partie ?, pourquoi est-il violent ? Quatre questions sur lesquelles les femmes sont invitées à se pencher régulièrement, qui libère la parole, qui écarte le sentiment d'impuissance et conduit dans un parcours vers l'autonomie.

On en parle

A côté du suivi plus individuel, l'expression prend place de manière collective. Comme le précise le guide de Ginette Larouche « (...) *les prises de consciences sont facilitées par les expériences diverses des participantes. De plus, les échanges d'information sont nombreux et des alternatives nouvelles peuvent se créer. Les femmes en arrivent rapidement, au cours des discussions, à identifier la similitude des événements de violence, des agir communs des agresseurs. Elles découvrent ensemble l'aspect social du problème et font le lien avec les rôles sexistes. Les pressions sociales font aussi partie des constats des groupes de femmes battues. En plus de l'aide tangible et du contexte favorisant l'évolution personnelle, les groupes de femmes battues ouvrent le volet de conscientisation.* »

A cette fin, Solidarité femmes travaille au refuge au travers de groupes de parole animés par des travailleurs de l'équipe. À échéance d'une fois tous les quinze jours approximativement, les femmes hébergées (entre 10 et 12) sont réunies autour de thématiques choisies ensemble. De la culpabilité, à la question des origines et des cultures, à la sexualité ou la maternité... Aux sons résonnants des Maurane, Francis Lalanne, Nicole Croisille, Anne Sylvestre ou encore Diam's, s'ouvre la conversation. Afin de permettre à la discussion de s'enclencher, Mireille Bertieaux a concocté un réservoir de chansons. L'une de ces chansons sera écoutée pour commencer. Toutes sont interpellantes, parlent d'amour, de violences parfois. Dans les groupes de paroles, l'espace est laissé aux femmes pour parler d'elles entre elles. L'animation consiste surtout à veiller au respect de chacune, à recadrer vers le sujet.

« Allo, y a un problème ? »

Texte : Graziella Mangione, intervenante du refuge

(Adaptation d'une chanson de Patricia KAAS
"Mademoiselle a le blues")

Elle arrive au boulot, son
blouson sur le dos,
Elle monte dans son bureau avec
son cigarillo
Elle s'installe aussitôt, elle répond:
« Oui, allo ? Y a un problème ? »

C'est pas dix heures par jour
qu'elle tape sur des machines
Mais elle fait preuve d'écoute et
d'assistance féminine
On la demande partout, elle n'en
voit plus le bout
Et c'est pour ça qu'on l'aime.

REF : Même si elle a le blues
Ça n'empêche qu'elle bouge
Mais j'avoue qu'elle boit du
rouge !!!

On rappelle aussitôt, une
femme lui crie : « Bobo! »
Elle monte dans la Peugeot, elle
s'empresse au galop
Elle va chercher la dame, elle la
sauve du drame
Finis les problèmes.

Elle bosse huit heures par jour,
elle n'est jamais à la bourre.
Elle a de bons discours et garde
toujours son humour.
On la demande partout, elle n'en
voit plus le bout
Et c'est pour ça qu'on l'aime.

REF : Même si elle a le blues
Ça n'empêche qu'elle bouge.
Et j'avoue qu'elle voit tout
rouge !!!

C'est la fin de la journée, elle
est plutôt fatiguée
Elle descend l'escalier pour boire
une tasse de café
Rallume son cigarillo, elle a
encore mal au dos
Aïe, aïe, aïe, quel problème!

Elle monte dans son auto, elle
allume la radio

Elle branche la stéréo, y a un gag
à gogo
On entend cette chanson, elle a
quelque chose de bon
Et c'est pour ça qu'on l'aime.

REF : N'soyez pas trop jalouses
Il n'y a rien de tabou
Car Mireille n'a plus le blues
Oui, Mireille n'a plus le blues ou
ues ...
Et c'est pour ça qu'ça bou.. ou..
ouge !!!
Dans l'équipe, on est dou.. ou..
ouze
Et Mireille n'a plus le blues ou..
ouze !!!

On s'arme

Autre moment collectif : un jeu de l'oie sur le cycle de la violence. Aux commandes, un membre de l'équipe qui assurera une position plus extérieure. Certes son témoignage peut être utile mais il ne s'agit sûrement pas de se donner en exemple. Pour Mireille Bertieaux, peu importe que les membres de l'équipe aient vécu ou non l'expérience de la violence conjugale. *« L'important est d'être bien dans sa peau et de croire que les possibilités de se sortir de ce genre de situations existent. On pourra voir ensemble par quels moyens. Au final, c'est la personne qui choisira. »* Écouter, comprendre et ne pas juger, voilà le climat de ces lieux de paroles.

Qu'ils soient individuels ou collectifs, tous les moyens mis en œuvre visent à renforcer l'estime de soi et la confiance en elles de ces femmes violentées. Les discussions, les

animations tout comme l'intervention d'une esthéticienne qui leur apprend à prendre soin d'elles, à se détendre ; comme les ateliers d'autodéfense verbale et physique, organisé en partenariat avec l'asbl Garance. Une association pour l' « autodéfense et plus des femmes et des filles », pour les « *rendre plus fortes, plus aptes à se défendre dans tous les aspects de la vie quotidienne* ».

L'intervention féministe ?

Défendue par Solidarité femmes dans l'action qui les occupe, l'intervention féministe se définit autour des principes suivants :

- 1) croire que la femme a le potentiel et les capacités de décider elle-même de sa vie ;
- 2) partir de la perception que la femme a de la situation qu'elle vit plutôt que de notre interprétation ; et graduellement, intégrer notre analyse ;

- 3) favoriser des rapports les plus égalitaires possibles ;
- 4) démystifier le pouvoir professionnel ;
- 5) établir un contrat clair et renégociable en tout temps ;
- 6) avoir des objectifs de dévictimisation.

Un combat dépassé ?

Pour Christiane Rigomont, le combat n'est pas terminé, alors que le mot féminisme fait peur. Le féminisme est pourtant, à ses yeux, un passage obligé pour que femmes et hommes s'émancipent. « *Nous ne faisons certainement pas la société à nous toutes seules. Mais nous devons prendre les devants.* »

Pourtant quand on parle d'égalité des sexes, d'aucuns considèrent que « *c'est revenir avec de vieux machins* »... Josiane Coruzzi en appelle alors à l'adoption d'un point de vue collectif, à dépasser son propre vécu et à porter attention aux études parues sur le sujet. L'enquête française sur les violences envers les femmes est de celle-là. Exemple par son ampleur et récente, elle n'a pas son pendant belge. Un manque de l'avis de l'équipe de Solidarité femmes.

Enquête française

La collecte des données a été menée de mars à juillet 2000, auprès d'un échantillon représentatif de 6.970 femmes âgées de 20 à 59 ans. Un indice global de violences conjugales a été calculé en combinant le harcèlement moral, les injures répétées, le chantage et les menaces, les violences physiques et sexuelles. Résultat : une femme en couple sur dix a vécu cette situation au cours de l'année précédant l'enquête. Cette proportion concerne environ 13, 5 millions de femmes vivant ou ayant vécu, au cours des douze derniers mois, une relation de couple, marié ou non, cohabitant ou non : ainsi 1,35 million de femmes ont été victimes de violences conjugales dans l'année.

Autre enseignement : il n'existe pas de portrait-type des femmes victimes de violence conjugale. Les résultats de l'enquête montrent que les femmes, quel que soit leur milieu social, sont concernées par tous les types de violences conjugales. Ces violences sont très liées à l'âge : dans l'ensemble, les femmes les plus jeunes (20-24 ans) sont environ deux fois plus touchées que leurs aînées; l'indice global est de 15 % parmi les femmes de 20 à 24 ans et de 8 % chez les femmes de plus de 45 ans ; 12 % des plus jeunes sont en situation de harcèlement moral contre 6 % des plus âgées.

Si les violences conjugales ne sont pas le lot d'une classe sociale particulière, elles sont cependant nettement plus fréquentes parmi les chômeuses et les femmes percevant le RMI (14 %) que parmi celles qui

exercent une activité professionnelle et les femmes au foyer (9 %).

Si rien ne prédestine une femme à devenir victime, celles qui ont enduré, dans l'enfance, des sévices et des coups, subissent à l'âge adulte cinq fois plus souvent des violences physiques (11 % contre 2% de celles qui n'ont pas été maltraitées) et quatre fois plus souvent de violences sexuelles de la part de leur conjoint(4 % contre 1 %). La plupart des victimes cachent leur détresse, surtout lorsqu'elles sont confrontées à des violences sexuelles : deux tiers d'entre elles en ont parlé pour la première fois dans le cadre neutre de l'enquête.

Différents motifs, souvent conjugués font que les femmes restent sous l'emprise de leur compagnon violent :

- Leur espoir de changer la situation, de modifier le comportement de l'homme auquel elles sont encore attachées ;
- Un sentiment de culpabilité d'avoir généré cette violence ;
- L'unité familiale à préserver, le souci de ne pas priver les enfants d'un père aussi longtemps que cette violence ne les met pas en danger ;
- L'isolement, l'absence d'opportunité pour trouver de l'aide ;
- Leur état physique et psychologique. Entreprendre une démarche officielle nécessite un élan vital, une

force intérieure que beaucoup ne peuvent plus fournir au terme de nombreuses scènes de violence ;

- Les menaces, la peur des représailles sur elle-même, les enfants ou des proches, qui s'accroissent au moment où la femme décide de rompre ;
- La méconnaissance de ses droits, les réticences à affronter les institutions et l'appareil judiciaire

Maigres données belges

En février 2005, Amnesty International en partenariat avec le Soir Magazine et un institut de recherche, a coordonné un sondage téléphonique auprès de 1002 Belges francophones, afin de connaître leurs opinions sur la violence conjugale.

« Il s'avère que près d'un belge francophone sur trois connaît dans son entourage un ou des couples touché(s) par des faits de violence conjugale inacceptable (à savoir les violences physiques et/ ou sexuelles) »

« Notre discours était assez maladroit au début, nous n'avions pas de stratégies. On expliquait juste ce qu'on croyait », remarque

Josiane Coruzzi. 1995 sera un tournant, dans la foulée de la conférence mondiale de l'ONU à Pékin où l'on met en évidence le lien entre violences faites aux femmes et inégalités de sexe. Jusque là un peu seule avec son approche d'ordre plus sociologique, l'association peut désormais s'appuyer sur une meilleure sensibilisation. Son discours sera moins perçu comme une singularité féministe.

En 1999, le plan fédéral de lutte contre les violences à l'égard des femmes initié par L. Onkelinx reconnaîtra ce lien avec les inégalités de genre. Comme le fait la loi espagnole. L'approche fera des émules et investira la place publique. On pense par exemple à la campagne d'Amnesty internationale de halte aux violences faites aux femmes, qui affirme : *« la violence contre les femmes représente le plus grand scandale de notre époque en matière de droits humains »*.

S'il n'y a plus de déni total, si l'association se sent plus entendue qu'avant, si l'approche est plus publique, cela ne signifie pas que les mentalités aient changé, conclut Josiane Coruzzi. La différence, c'est qu'aujourd'hui le travail de sensibilisation, de formation des intervenants de première ligne peut se faire. Comme pour les policiers de Beaumont avec lesquels elle en arrivera à discuter du lien entre violences et masculinité, de la difficulté des hommes à exprimer leurs émotions diverses autrement que par la colère. Toute autre forme d'expression s'apparentant à de la faiblesse...

Avec les enfants

Une partie de l'équipe s'est spécialisée dans le travail avec les enfants hébergés avec leurs mères. En effet, eux aussi ont leurs propres « vécus de violences ». *« S'ils sont parfois victimes directes de la violence du père, le plus souvent ils sont témoins de celle-ci. De ce fait, ils connaissent des problèmes de santé physique et mentale non négligeables et ont tendance à déjà reproduire les comportements du parent de même sexe. »*

En conséquence, en plus des occupations traditionnelles à savoir : changements d'école, repas, devoirs, occupations extrascolaires, le personnel éducatif du refuge mène avec eux une action spécifique sur leurs vécus de violences. « Maux d'enfants » a été élaboré à cette fin. Sous forme de grille d'entretien, il permet d'aider les enfants hébergés à exprimer

leurs ressentis, leurs émotions face au départ de leur mère, la violence de leur père mais aussi leur amour pour lui, leurs peines ...en toute confidentialité. Cette grille amène également à détecter les maltraitances éventuelles dont l'enfant aurait pu être personnellement victime. Parallèlement, l'équipe prépare les mères à mieux vivre les relations des enfants avec leur père et à accepter « le droit de visite » de celui-ci.

De la prévention

Tant avec les enfants hébergés qu'avec les enfants et les adolescents de manière générale, Solidarité femmes s'est fixé un rôle de prévention des violences. Un ensemble de modules éducatifs a été mis au point pour aider les plus jeunes à établir des relations non-violentes et à analyser les stéréotypes hommes/femmes.

Ainsi pour les écoles maternelle et primaire, pour les enfants de 5 à 12 ans, l'association propose un module de trois séances de deux heures qui mettent l'accent sur les stéréotypes sexistes et l'égalité entre les sexes. Les jouets, les tâches ménagères, les futurs métiers... donnent à réfléchir.

Pour les écoles secondaires suivant la même formule, l'association amène les adolescents de 14 à 18 ans, à réfléchir sur leurs relations amoureuses et sur les rapports de pouvoir qui

se construisent dès ce moment entre les filles et les garçons.

« Il était une fois... Mélanie et Benoît, 15 ans, qui sont ensemble depuis deux mois. Un soir ils décident d'aller au cinéma. Mélanie attend avec impatience son copain car elle vient d'acheter une jolie jupe dans laquelle elle se sent particulièrement séduisante. Dès qu'il voit Mélanie ainsi vêtue, Benoît tire la tête : 'tu vas sortir comme ça ?' Stupeur de Mélanie : 'Je croyais que tu aimais bien que je m'habille ainsi'. Benoît réplique que ça, c'était avant qu'ils ne sortent ensemble. Maintenant, Mélanie est sa copine et elle ne doit plus s'habiller sexy parce qu'elle va attirer les regards des autres 'mecs'. Mélanie insiste en expliquant qu'elle a le droit de porter les vêtements qu'elle veut et qu'elle se plaît ainsi. (...)»

« Imaginez la fin... », proposera le duo animateur - animatrice de Solidarité femmes à la classe qui vient d'assister à la scène. Une fin heureuse à cette histoire? Elle ne vient pas d'emblée à l'esprit des jeunes qui identifient le plus souvent que ça va mal se passer, que Mélanie va céder parce que Benoît va la quitter si elle résiste ou qu'il va la frapper... Domination, soumission, contrôle de l'autre, construction de l'identité sexuée et violence

dans les relations d'amour sont les thèmes abordés par les jeunes dans ces débats animés.

L'association est sollicitée de plus en plus par des enseignants qui constatent la présence de violence de sexisme dans les relations amoureuses des jeunes.

A partir des stéréotypes sexuels

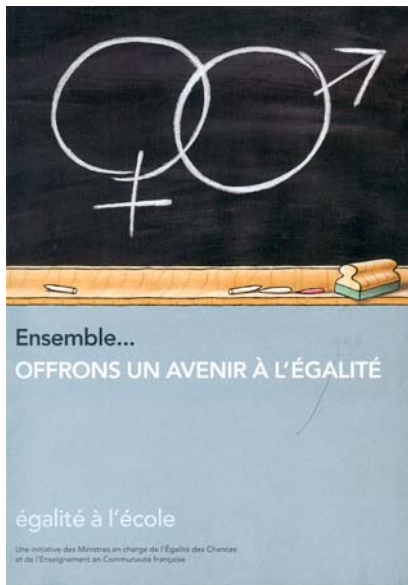
Autant que les élèves, les enseignants constituent un public cible pour l'association. Elle peut s'appuyer sur un outil publié par la Communauté française qui avait imaginé en 2003 une campagne de sensibilisation à l'égalité entre les hommes et les femmes auprès des enseignants. « Ensemble... offrons un avenir à l'égalité ».

Cette campagne fait état de traitements différenciés entre les filles et les garçons à l'école. *« En marge de l'enseignement à proprement parler, à travers leurs attitudes et leurs comportements, les professeurs véhiculent sans le vouloir des normes et stéréotypes à propos des rôles sexuels. Toutes les enquêtes font apparaître que, le plus*

souvent inconsciemment, les enseignants comme d'ailleurs les enseignantes, traitent les garçons et les filles de manière différente tout en étant convaincues d'être parfaitement neutres ».

Et d'évoquer entre autres « l'effet pygmalion » : « Une recherche française a été menée au cours des années 90 auprès de professeurs de physique (hommes et femmes) de collège : les mêmes copies d'élèves de 4^{ème} leur ont été soumises, avec soit un prénom de fille, soit un prénom de garçon. On constate que lorsque la copie est bonne, elle obtient une meilleure cote si elle porte un prénom de garçon. En revanche, quand la copie est médiocre, la note est moins sévère si elle porte un prénom de fille. A noter également que les enseignants, femmes et hommes, se conduisent de la même manière dans leur mode de notation ».

D'aucuns parleront du « programme caché », ces apprentissages scolaires non décidés officiellement mais enseignés au travers des manuels par exemple et déterminant des savoir être, des comportements spécifiques.





... contre les violences sexistes.

Selon Josiane Coruzzi, il existe une certaine résistance sociale à entendre que l'identité sexuée se construit par l'éducation qui façonne les comportements individuels. Une des croyances les plus ancrées est que les hommes et les femmes sont « naturellement » différents. Les hommes plus agressifs, les femmes plus douces... entre autres. Ce qui pousse les éducateurs (parents, enseignants...) à considérer comme inéluctable ces tendances dites innées. Sans se douter que ce faisant, poursuit Josiane Coruzzi, ils canalisent les comportements des filles et des garçons, les poussant ainsi à adopter les attitudes jugées « normales » pour leur sexe. L'intervenante évoque ces recherches en histoire et en sociologie qui démontrent que, du fait entre autres qu'elle se modifie avec le temps, l'identité sexuée est une construction sociale.

La croyance aux différences innées entre les sexes freine, selon elle, les changements de mentalité nécessaires pour créer une véritable égalité entre les sexes.

Toute la question est de savoir « comment échapper à ces processus ? »

Solidarité femmes lie les deux problématiques celle des violences et celles de l'égalité des sexes. A cet égard, l'association vient de bénéficier de moyens européens via le programme Daphné, un programme qui vise à « *prévenir la violence envers les femmes et les enfants et à protéger les victimes et les groupes à risque* », qui « *se soucie de combattre les fondements de la violence* ».

Considérant l'école comme un des lieux les plus importants d'éducation, elle a choisi de développer tout un travail avec les futur(e)s enseignant(e)s. Avec des partenaires

européens, elle a créé et expérimenté des modules de cours sur l'égalité hommes/femmes. *« Cette matière ne fait pas partie de la formation des professeurs qui ignorent ainsi participer à la reproduction des inégalités. »*, regrette-t-on du côté de Solidarité femmes.

Éparpillement des moyens

Les résistances institutionnelles semblent maigres face à la thématique. L'Europe par exemple en fait une question dans l'air du temps. L'égalité des chances intègre à part entière l'égalité des sexes Prise entre deux feux, l'association salue évidemment les initiatives publiques dans le domaine mais d'autre part critique aussi les actions menées. Manque de cohérence. Peu de travail de collaboration. Et la multiplication anarchique de services d'aide sans expérience et sans expertise réelle.

Si l'asbl est de plus en plus sollicitée par divers organismes et par les pouvoirs publics qui semblent lui reconnaître une expertise de terrain, elle est toujours dans la précarité. Elle

est obligée d'aller de projets en projets pour subsister et obtenir quelques subventions... alors que l'on salue son travail et qu'on sollicite ses connaissances. Savoirs qu'elle n'hésite pas à distribuer mais sans aucune sécurité pour la pérennité de son action. Cette même incertitude pèse sur les associations sœurs de Liège et de Bruxelles, d'où leur revendication commune d'une reconnaissance spécifique de leur travail original auprès des victimes et des initiatives de prévention qu'elles développent depuis 25 ans...

Pour en savoir plus

Contacts

Solidarité femmes et refuge pour femmes battues

Rue de Bouvy 9

7100 La Louvière

Tél. : 064 21 43 33

Numéro d'appel du refuge 24h/24 : 064 21 33 03

Fax : 064 28 02 41

Courriel : colfembatlalouv@versateladsl.be

Bibliographie

J. Coruzzi, *Les premières relations amoureuses des jeunes un pari sur l'avenir*, in *L'observatoire. Revue d'action sociale et médico-sociale*. Octobre 2004.

M. Denis et S. Van Rokeghem, *Le féminisme est dans la rue (Belgique 1970-1975)*. Ed. Politique et histoire. 1992.

Ensemble... Offrons un avenir à l'égalité. Brochure éditée par le ministère de la Communauté française.

G. Larouche, *Le guide d'intervention auprès des femmes violentées*. 1984

La violence nuit gravement à l'amour. Brochure éditée par le ministère de la Communauté française.

Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale. Ed. La documentation française. Juin 2002.

Mémoire : pour une politique intégrée d'intervention en matière de violence conjugale. Rédigé par les trois refuges de Bruxelles, Liège et La Louvière. Juin 2004.

M. Thiry, *Violences conjugales. Evolutions d'une lutte*. Ed. Labor, 2004.

Crédits illustrations : © Utilisation avec autorisation de l'asbl Solidarités femmes et du Ministère de la Communauté française.
--

La lecture de ce Cahier vous donne envie de réagir?

Labiso.be est un espace interactif. Sur le site Internet <http://www.labiso.be>, vous trouverez un forum qui vous permettra de déposer vos impressions de lecture. Réactions à chaud ? Avis divergent sur une idée défendue par cette expérience ? Projets semblables à mettre également en évidence ? Liens à faire avec l'actualité ? Témoignage? N'hésitez pas. Le micro vous est ouvert...

Le laboratoire des innovations sociales et de santé c'est...

**Ecrire pour décrire son
projet dans l'action sociale
et la santé**

Présenter son action au delà d'un rapport d'activités, d'un dossier de subvention ou d'une prise de parole publique, c'est une manière de se positionner autrement par rapport à l'extérieur, de décrire ses pratiques professionnelles sous un autre jour. C'est aussi s'extirper du quotidien et prendre le temps de la réflexion : qui est-on, que fait-on, quel sens a l'action... ?

L'équipe de journalistes de Labiso propose cette démarche d'écriture voire même de co-écriture. Concrètement, en fonction des attentes et de la disponibilité des équipes,

plusieurs scénarios peuvent naître de la rencontre avec un journaliste spécialisé. Rédaction par nos soins sur base d'entretiens et de documents, accompagnement dans l'écriture d'un membre de l'équipe tenté par le travail, écriture à quatre, huit ou douze mains, mise en valeur de productions internes... Tout est possible.

Editer dans une collection de livres numériques

Avec Labiso, la démarche d'écriture se prolonge et se matérialise en une publication d'un livre numérique, partie d'une collection de « cahiers ». Ces petits bouquins, téléchargeables gratuitement sur Internet, peuvent être imprimés, lus à l'écran, compulsés à l'envi. La Toile offre l'avantage d'occuper un espace d'expression et de visibilité aux possibilités infinies. Les cahiers numériques sont recyclables sur n'importe

quel site web et d'une formule plus souple que les éditions papiers. Même si l'accès aux nouvelles technologies et à Internet n'est pas encore égal pour tous, investir cet espace d'expression c'est aussi être au plus près des nouvelles réalités sociales, des nouveaux besoins, des nouvelles formes de pauvreté

**Echanger pour s'inspirer,
décloisonner, innover**

L'ambition est là : favoriser l'échange sur les pratiques et le décloisonnement entre professionnels, stimuler les démarches innovantes. Une fois sur la Toile, les effets des « cahiers » sont entre les mains des équipes et des lecteurs. Si les équipes ont trouvé intérêt à faire le point, ont modifié leurs pratiques ou déterminé un nouveau projet..., les lecteurs eux, peuvent faire des liens entre différents types d'interventions, s'interroger sur les modèles et, nous le souhaitons, s'interpeller les

uns les autres. C'est en tout cas loin des codes de « bonnes pratiques », des grands'messes institutionnelles, que Labiso propose le premier terme de l'échange.

Labiso cela peut aussi être...

Certains services, certaines associations ont fait le pari de l'Internet comme outil de visibilité, de travail en réseau, d'échanges sur les pratiques. Ils sont conscients des énormes possibilités que leur offre la Toile : devenir émetteur/producteur et non plus seulement consommateur/récepteur.

Le recours aux nouvelles technologies de la communication est conçu ici comme un outil au service du travail social et de ses travailleurs.

Si la démarche de Labiso montre des effets très positifs, elle est aussi de celles qui nécessitent une adaptation continue, un questionnement permanent, notamment du fait du support qui la sous-tend. Un support, l'Internet, dans lequel il est intéressant que les professionnels de terrain des secteurs de l'aide aux personnes investissent pour l'alimenter de contenus pertinents et mobilisateurs.

Labiso@alter.be

Pascale Hensgens - gsm : 0494 14 82 42

Catherine Daloze – tél. : 02 541 85 22.

La collection est coordonnée par Xavier Bodson (AlteR&I). Ce cahier a été rédigé par Catherine Daloze (AlteR&I) avec la participation de membres de l'équipe Solidarité femmes: Mireille Bertieaux, Josiane Coruzzi et Christiane Rigomont.

Il a été achevé le 1^{er} octobre 2005.